## AR Prefecture

017-200041523-20241213-DEC602\_2024-AU Requ le 13/12/2024



Décision n° 602 /2024 ABE

## COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE-SAINTONGE

## Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer, pour le Centre des Congrès de Haute-Saintonge :

Une révision des conditions tarifaires pour 2025 avec Culligan « Château d'eau » pour la location, vente et service des fontaines bonbonnes, à partir du 01/01/2025.

Fait à Jonzac, Le

1 3 DEC. 2024

Le Président Claude BELOT

Communauté des Communes de la Haute-Saintonge 7 rue Taillefer - CS 70002 17501 JONZAC Cedex



Communauté des Communes de la Haute-Saintonge